



Strasbourg, le 27.10.2015
COM(2015) 610 final

ANNEX 4

ANNEXE

à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail de la Commission pour 2016

L'heure n'est plus à une gestion conventionnelle

Annexe IV: liste des retraits ou des modifications de propositions en attente

La Commission a l'intention de retirer les propositions énumérées ci-dessous dans un délai de six mois (d'ici au mois d'avril 2016). Les retraits pour des motifs autres que l'obsolescence, ainsi que les modifications, sont indiqués en caractères **gras**

N°	Référence COM/interinstitutionnelle	Intitulé	Motifs du retrait/de la modification
Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes			
1.	COM/2007/0746	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL portant modalités d'application de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne le traitement des services d'assurance et des services financiers	Cette proposition remonte à 2007 et aucun accord n'est prévu (aucune présidence du Conseil n'a poursuivi l'examen récemment).
2.	COM/2007/0747 2007/0267/CNS	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne le traitement des services d'assurance et des services financiers	Cette proposition remonte à 2007 et aucun accord n'est prévu (aucune présidence du Conseil n'a poursuivi l'examen récemment).
3.	COM/2013/0721 2013/0343/CNS	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne une déclaration de TVA normalisée	Les négociations ont abouti à un projet de compromis qui a totalement dénaturé la proposition de la Commission sur le fond. En particulier, les dernières évolutions se sont écartées des objectifs de simplification, d'harmonisation et de réduction substantielle de la charge administrative fixés dans la proposition de la Commission.
4.	COM/2011/0594 2011/0261/CNS	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL établissant un système commun de taxe sur les transactions financières et modifiant la directive 2008/7/CE	Cette proposition a été remplacée par une proposition correspondante datant de 2013, dans le cadre de la procédure de coopération renforcée.

N°	Référence COM/interinstitutionnelle	Intitulé	Motifs du retrait/de la modification
5.	COM/2011/0738 2011/0334/CNS	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL relatif aux modalités et à la procédure de mise à disposition de la ressource propre fondée sur la taxe sur les transactions financières	Le Conseil européen de février 2013, lorsqu'il a statué sur le paquet 2014-2020, a «invité les États membres participants à examiner si cette taxe (c'est-à-dire la taxe sur les transactions financières) pourrait servir de base à une nouvelle ressource propre». Il convient de noter que le groupe de haut niveau sur les ressources propres a été chargé de procéder à «un réexamen général du système des ressources propres en tenant compte des objectifs généraux de simplicité, de transparence, d'équité et de responsabilité démocratique». Étant donné que le règlement «mise à disposition» était basé sur la proposition de la Commission de juin 2011 concernant une nouvelle décision «ressources propres», qui n'a pas été retenue en ce qui concerne ce point, la proposition de règlement «mise à disposition» n'a plus lieu d'être. Dès lors, la Commission a l'intention de la retirer. Toute proposition éventuelle de la Commission concernant une ressource propre fondée sur la taxe sur les transactions financières devrait à nouveau être accompagnée d'un règlement «mise à disposition» correspondant.
6.	COM/2011/0121 2011/0058/CNS	Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)	Comme annoncé dans la communication intitulée «Un système d'imposition des sociétés juste et efficace au sein de l'Union européenne: cinq domaines d'action prioritaires» [COM(2015) 302], la Commission relance les travaux selon une nouvelle approche par étapes. La proposition existante sera retirée en parallèle.
7.	COM/1998/0637	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL sur la représentation et la prise de position de la Communauté au niveau international dans le contexte de l'Union économique et monétaire	Cette proposition a été retirée [C(2015) 8001] et remplacée par une nouvelle proposition le 21 octobre 2015 [COM(2015) 603].
Affaires étrangères et politique de sécurité			

N°	Référence COM/interinstitutionnelle	Intitulé	Motifs du retrait/de la modification
8.	COM/2007/0141 2007/0049/APP	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	Obsolète: ce protocole d'adaptation devait être adopté pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, mais il n'a jamais été finalisé et il a ensuite été décidé de proposer une décision englobant toutes les adhésions à l'UE qui ont eu lieu depuis 2004.
9.	COM/2007/0144	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	Obsolète: ce protocole d'adaptation devait être adopté pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, mais il n'a jamais été finalisé et il a ensuite été décidé de proposer une décision englobant toutes les adhésions à l'UE qui ont eu lieu depuis 2004.
10.	COM/2004/808	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de la Communauté européenne, et à l'application provisoire de certaines dispositions d'un accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République arabe syrienne, d'autre part	Cet accord ne sera pas finalisé et entre-temps les textes juridiques de 2004 et 2008 sont devenus caducs.
11.	COM/2008/853	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de la Communauté européenne, et à l'application provisoire de certaines dispositions d'un accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République arabe syrienne, d'autre part	Cet accord ne sera pas finalisé et entre-temps les textes juridiques de 2004 et 2008 sont devenus caducs.
Commerce			
12.	COM/2008/0522 2008/0169/APP	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL concluant l'accord établissant un cadre pour un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, d'autre part	Cet accord ne sera pas finalisé car il a été rendu caduc par un accord plus large, qui a été négocié après 2007 et paraphé en 2014.
13.	COM/2008/0565 2008/0177/APP	Proposition de DECISION DU CONSEIL concluant l'accord de partenariat économique intérimaire entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part	Cet accord ne sera pas finalisé, car il a été rendu caduc par un accord plus large, qui a été négocié après 2007 et paraphé en 2014.

N°	Référence COM/interinstitutionnelle	Intitulé	Motifs du retrait/de la modification
14.	COM/2012/0593 2012/0287/NLE	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du comité de coopération institué par l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, du 24 juin 1994, en ce qui concerne l'établissement d'une liste d'arbitres	Obsolète: le 13 décembre 2012, la Russie a officiellement refusé d'établir une liste d'arbitres pour concrétiser le système de règlement des différends faisant partie de l'accord de partenariat et de coopération. L'UE a recours aux clauses générales de l'OMC.
Transports			
15.	COM/2014/0083 2014/0042/NLE	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein de l'Organisation maritime internationale lors de la 66 ^e session du comité de la protection du milieu marin concernant l'adoption de modifications à l'annexe VI de la convention MARPOL relatives au report d'introduction des normes d'émissions de NOx du III ^e pilier	Bien que la position de la Commission, telle qu'elle est consignée dans la proposition de décision, reste valable, cette proposition est devenue caduque, car la 66 ^e session du comité de la protection du milieu marin a déjà eu lieu (31 mars - 4 avril 2014).
16.	COM/2013/484 2013/0226/COD	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1365/2006 relatif aux statistiques des transports de marchandises par voies navigables intérieures, en ce qui concerne l'attribution de pouvoirs délégués et de compétences d'exécution à la Commission en vue de l'adoption de certaines mesures	Si la proposition n'est pas approuvée dans les six mois, il y aura lieu de la retirer.
17.	COM/2013/0611 2013/0297/COD	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, en ce qui concerne la collecte de données sur les marchandises, les voyageurs et les accidents	Si la proposition n'est pas approuvée dans les six mois, il y aura lieu de la retirer.

N°	Référence COM/interinstitutionnelle	Intitulé	Motifs du retrait/de la modification
Migration, affaires intérieures et citoyenneté			
18.	COM/2013/0095 2013/0057/COD	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant création d'un système d'entrée/sortie pour l'enregistrement des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (paquet «frontières intelligentes»)	La Commission a annoncé, dans son «Agenda européen en matière de migration» [COM(2015) 240], son intention de présenter une proposition modifiée en 2016.
19.	COM/2013/0097 2013/0059/COD	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant création d'un programme d'enregistrement des voyageurs (paquet «frontières intelligentes»)	La Commission a annoncé, dans son «Agenda européen en matière de migration» [COM(2015) 240], son intention de présenter une proposition modifiée en 2016.
20.	COM/2013/0096 2013/0060/COD	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 562/2006 en ce qui concerne l'utilisation du système d'entrée/sortie (EES) et le programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) (paquet «frontières intelligentes»)	La Commission a annoncé, dans son «Agenda européen en matière de migration» [COM(2015) 240], son intention de présenter une proposition modifiée en 2016.